ART. 2 N° CL45

## ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CL45

présenté par M. Bacquet, rapporteur

## **ARTICLE 2**

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« prestation »,

les mot:

« nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.